

APPEL A CANDIDATURE AUX MASTERES PROFESSIONNELS ET DE RECHERCHE ÉCOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN 2026-2027 [Appel 2]

Ce document résume les lois qui régissent le diplôme de Master

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008 relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont complétée et notamment la loi n°2017-38 du 2 mai 2017 et notamment son article 3,

Vu le décret n° 73-516 du 30 octobre 1973, portant organisation de la vie universitaire, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2002-2013 du 4 septembre 2002,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété notamment le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017,

Vu Décret Présidentiel n° 2022-631 du 14 juillet 2022, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions et parcours du système « LMD ».

Vu Décret n° 1227 de 2012 du 1er août 2012 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du Master national dans le système "LMD".

L'École Supérieure des Sciences et Technologies du Design annonce l'ouverture **de l'appel à candidature au master de recherche et aux masters professionnels** en Design cités ci-dessous au titre de l'année universitaire **2026-2027**

Les procédures de dépôt de la candidature et d'admission des étudiants aux différentes formations sont spécifiées dans ce document.

1. LISTE DES MASTERS POUR L'APPEL2

Masters	Acronyme	Nombre d'étudiants demandés	Places vacantes	Pourcentage des étudiants externes
Master de Recherche en Design	MR DESIGN	30	12	15%
Master Professionnel Co-Construit en Design et Technologies Packaging	MP PACK	20	7	15%
Master Professionnel en Design Produit	MP PRODUIT	20	6	15%
Master Professionnel en Design pour le Développement Durable	MP DDD	20	10	15%

2. CANDIDATS ELIGIBLES AUX MASTERS

Les candidats aux masters professionnels et de recherche doivent être titulaires d'un diplôme en Design, Beaux-Arts et Arts et Métiers, parmi les suivants :

- Diplôme national de licence appliquée dans le système « LMD » ou un diplôme équivalent.
- Diplôme national de licence fondamentale dans le système « LMD » ou un diplôme équivalent.
- Diplôme sanctionnant une formation universitaire qui dure trois (3) années au moins après le baccalauréat.
- Diplôme étranger en système « LMD » reconnu équivalent au niveau du diplôme national
- Diplôme national de designer (régime 5 ans)

3. PROCESSUS D'ADMISSION ET DATES CLES

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne sur le site www.cursus.tn

Etapes	Dates
1. Soumission électronique sur le site www.cursus.tn	13 Août 2026 jusqu'au 23 Août 2026

2. Publication des listes présélectionnées et liste d'attente	24 Août 2026
3. Dépôt des dossiers administratifs des candidats présélectionnés (version papier) ¹ à l'ESSTED de 9h à 14h	26 et 27 Août 2026
4. Déclaration des listes des candidats retenus et admis ² et des listes d'attente sur essted.rnu.tn (après vérification des dossiers papiers)	29 Août 2026
5. Dépôt des réclamations (au bureau d'ordre de l'école)	31 Août 2026
6. Publication de la Liste finale sur le site essted.rnu.tn	3 septembre 2026
7. Avis d'Inscription des candidats retenus et élimination des abandons (lors de l'ouverture de l'inscription universitaire)	8 septembre 2026

4. CALCUL DU SCORE DE CLASSEMENT

Les différents dossiers seront classés (par établissement d'origine du candidat) suivant un score comptabilisé comme suit :

Calcul du Score Initial (SI)					
$SI = (Note A + Note B + Note C + Note D + Note E + Note F)/6$					
Note A	Note B	Note C	Note D	Note E	Note F
Moyenne Générale 1 ^{ère} année	Moyenne Générale 2 ^{ème} année	Moyenne Générale Semestre 5 (1 ^{er} semestre de la 3 ^{ème} année)	Moyenne Atelier de spécialité Semestre 3 (1 ^{er} semestre de la deuxième année)	Moyenne Atelier de spécialité Semestre 4 (2 ^{ème} semestre de la deuxième année)	Moyenne Atelier de spécialité Semestre 5 (1 ^{er} semestre de la troisième année)
Le Score Final (SF) est calculé comme suit : 1) SF = Score initial + 2 points Bonus (pour zéro redoublement durant le cursus universitaire) 2) SF = Score initial + 0 point (si redouble durant le cursus universitaire)					

¹ Le dépôt du dossier administratif se fait auprès du service de master de l'école le **26 et 27 Août 2026** (les candidatures déposées au-delà de ce délai, ou envoyées par poste ou courriel ne seront pas acceptées).

² Après la vérification du dossier par la commission des masters, la liste des candidats retenus et admis sera publiée sur le site de l'école le **29 Août 2026**.

→ Après la vérification du dossier par la commission des masters, la liste des candidats admis sera publiée sur le site de l'école le **29 Août 2026**

NOTEZ QUE TOUTE FAUSSE DECLARATION DES NOTES EN LIGNE ENTRAÎNERA LE REJET IRRÉVOCABLE DE LA CANDIDATURE.

5. COMPOSITION DU DOSSIER ADMINISTRATIF (version papier)

- Formulaire de candidature au Master à imprimer de la plateforme www.cursus.tn
- Une copie de la CIN
- Une copie du diplôme du baccalauréat
- Une copie du diplôme universitaire (licence ou diplôme)³
- L'équivalence pour les diplômes étrangers et les universités privées
- Une copie des attestations de réussite pour chaque année universitaire
- Les copies des relevés de notes pour chaque année universitaire y compris les années de redoublement

L'administration



³ Les étudiants diplômés de l'ESSTED en 2025-2026 sont dispensés du diplôme et non de l'attestation de réussite en 3^{ème} année